



CONFIRMATION

ANNÉE

POUR LE MAINTIEN EN LISTE D'ATTENTE
DE VOTRE DEMANDE DE PLACE EN CRECHE

Formulaire à retourner par courrier ou à rapporter

Cadre réservé au SPE

Au Service Petite Enfance
Hôtel de Ville – Place du Général de Gaulle – 78990 ELANCOURT
ENTRE LE 02 JANVIER ET 31 MARS
Au-delà du 31 mars, votre demande est annulée

En retour, un accusé de réception faisant foi de votre mise à jour vous sera remis ou envoyé

| FICHE FAMILLE | | | | | | | | |
|---|---|--|--|--|--|--|--|---|
| Nom et prénom de l'enfant à accueillir : | Né (e) le :/...../..... ou à naître le :/...../..... Fille <input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> | | | | | | | |
| Nom et prénom du responsable légal 1 : | Nom et prénom du responsable légal 2 : | | | | | | | |
| Adresse : N°allocataire CAF <table border="1"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table> Autre régime, préciser : | | | | | | | | ☎ Domicile :/...../...../...../..... ☎ Portable du responsable légal 1 :/...../...../...../..... ☎ Portable du responsable légal 2 :/...../...../...../..... <input checked="" type="checkbox"/> Mail :@..... Les propositions de places en crèches se faisant uniquement par téléphone, Il vous appartient de mettre à jour vos coordonnées en cas de modifications et ce tout au long de l'année. |
| | | | | | | | | |
| FICHE PROFESSIONNELLE | | | | | | | | |
| Profession du responsable légal 1 : Nom et adresse de l'employeur : | Profession du responsable légal 2 : Nom et adresse de l'employeur : | | | | | | | |
| ☎ Professionnel :/...../...../...../..... ☎ autres :/...../...../...../..... | ☎ Professionnel :/...../...../...../..... ☎ autres :/...../...../...../..... | | | | | | | |

INFORMATIONS

✓ Les crèches collectives et les multi accueils accueillent les enfants 0.5 à 5 jours par semaine au sein de « lieux de vie » le plus souvent en multi-âges, dont le nombre varie entre 12 à 17 enfants en fonction des structures. L'encadrement est assuré par une directrice infirmière puéricultrice ou d'une éducatrice de jeunes enfants et du personnel qualifié composé, d'auxiliaires de puériculture, éducatrices de jeunes enfants, CAP petite enfance...

✓ La crèche familiale accueille les enfants 4 ou 5 jours par semaine au domicile de l'assistante maternelle dont l'agrément a été délivré par le Conseil Départemental mais qui exerce son activité sous la responsabilité de la commune qui est son employeur. L'encadrement est assuré par la directrice de la crèche familiale et l'éducatrice de jeunes enfants qui rendent visite régulièrement à l'assistante maternelle et organisent des temps de collectivité à la crèche.

Pour chacun des modes d'accueil (collectif ou familial) votre participation financière est calculée en fonction de vos revenus et la composition de la famille.

Les informations ci-dessous seront les données de références prises en compte au moment de la commission. Répondez scrupuleusement aux questions ci-après. Un document partiellement ou approximativement rempli sera interprété selon l'appréciation du Service Petite Enfance et ne fera pas l'objet d'un appel à votre intention. Si les éléments de votre demande varient significativement au moment d'une proposition de place en crèche, la commission se réserve le droit de ne pas donner suite à la proposition initiale et votre demande sera étudiée ultérieurement. Aussi, vous êtes invités à contacter le Service Petite Enfance pour remettre à jour votre dossier en cas de changement de vos besoins et ce à tout moment de l'année. En cas de difficultés, compléter la partie I du document et rapprochez-vous du Service Petite Enfance pour la partie II.

LE TYPE DE FREQUENTATION

2 Types de fréquentation sont proposés :

❶ : L'accueil régulier 3,5 à 5 jours par semaine- ❷ : L'accueil régulier 0,5 à 3 jours par semaine.

Vous pouvez modifier votre demande initiale tant que celle-ci reste sur le même type de fréquentation. Dans le cas contraire une nouvelle demande sera créée et datée du jour de la réception de votre document de confirmation. Vous avez la possibilité d'être inscrit sur les 2 types de fréquentation.

| ❶ Vous demandez un accueil régulier 3,5 à 5 jrs / semaine <i>Cocher les jours demandés*</i> | | lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi | Total jrs |
|--|---------|-------------|-------------|------------------------------|------------------------------|--|-----------|
| Indiquer les horaires ci-dessous s'ils sont identiques toute la semaine | arrivée |h..... |h..... |h..... |h..... |h..... | |
| deh..... àh..... <i>Sinon préciser pour chaque jour ci-contre</i> | départ |h..... |h..... |h..... |h..... |h..... | |
| Le Nb de jours varie t-il d'une semaine à l'autre? Si oui préciser dans le commentaire libre. | | | | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> | Date souhaitée d'admission/20..... | |

* L'accueil régulier 2 à 5 jrs / semaine est réservé exclusivement aux familles dont les deux parents justifient d'une activité (professionnelle ou formation) ou en recherche d'emploi (délai maximum de trois mois pour présenter un justificatif à partir du 1er jour d'accueil de l'enfant)

| ❷ Vous demandez un accueil régulier 0,5 à 3 jrs / semaine <i>Cocher les jours demandés*</i> | | lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi | Total jrs |
|---|---------|-------------|-------------|------------------------------|------------------------------|--|-----------|
| ⚠ Le choix des jours est réservé uniquement aux familles en situation d'activité ou de formation et qui demandent un accueil 2 à 3 jrs / semaine . Pour les autres familles, les places sont attribuées selon les disponibilités des structures. | | | | | | | |
| Indiquer les horaires ci-dessous s'ils sont identiques toute la semaine | arrivée |h..... |h..... |h..... |h..... |h..... | |
| deh..... àh..... <i>Sinon préciser pour chaque jour ci-contre</i> | départ |h..... |h..... |h..... |h..... |h..... | |
| Le Nb de jours varie t-il d'une semaine à l'autre? Si oui préciser dans le commentaire libre. | | | | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> | Date souhaitée d'admission/20..... | |

LE CHOIX DE LA STRUCTURE EN FONCTION DE LA FREQUENTATION

| Structures | Nb de berceaux | Jours Horaires d'ouverture | Quartier | ❶ Vous demandez un accueil régulier 3,5 à 5 jrs / semaine | ❷ Vous demandez un accueil régulier 0,5 à 3 jrs / semaine |
|-------------------|-----------------|----------------------------|-----------------------------------|--|--|
| | | | | <i>Cocher les structures (sans les numéroter) que vous vous engagez à accepter</i> | |
| Crèche collective | Arc en Ciel | 30 | lundi au vendredi 7h30 / 18h30 | IV Arbres | |
| Crèche collective | Ile aux Câlins | 40 | lundi au vendredi 7h00 / 18h00 | Sept Mares | |
| Crèche collective | Petit Prince | 50 | lundi au vendredi 7h30 / 18h30 | Réaux Villedieu | |
| Crèche collective | Tom Pouce | 45 | lundi au vendredi 7h30 / 18h30 | Clef St Pierre | |
| Multi-accueil | Ile aux enfants | 25 | lundi au vendredi 7h30 / 18h30 | Nouveaux Horizons | |
| Multi-accueil | Petite Sirène | 30 | lundi au vendredi 7h30 / 18h30 | Clef St Pierre | |
| Crèche familiale | Manège Enchanté | 45 | lundi au vendredi 7h00 / 19h00 | Tous quartiers oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> | |

⚠ **En cas de refus de place sur les structures identifiées ci-dessus (quelle que soit votre préférence), votre demande est annulée.**
Pour la crèche familiale:

Seul les résidents d'Elancourt Centre s'ils le souhaitent, peuvent exclure de leur demande une AM qui réside sur le quartier Clef de St Pierre et Village. Inversement les résidents de la Clef de St Pierre peuvent exclure les quartiers d'Elancourt Centre. Préciser votre choix dans « tous quartiers »

Commentaires libres

.....

.....

.....

.....

.....

.....